



BOURSE AVENTURE 2018 VILLE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

1. Qu'est-ce que la Bourse Aventure ?

La Bourse Aventure a pour objectif d'accompagner et de valoriser les initiatives et les projets de jeunes chamoniards dans les domaines sportif ou culturel (au sens large comprenant le social, l'éducatif...). Aventure humaine, aventure vécue, à la rencontre de territoires et de peuples, en France ou à l'étranger.

2. Critères de fond du projet

- Le projet doit être original (il doit être une aventure, une aventure « sur mesure ») fondé sur un défi sportif ou une expédition, une action culturelle, une mission écologique ou scientifique, un projet d'aide humanitaire ou médicale... La commission d'attribution attache une importance toute particulière à l'originalité du projet, à la dimension humaine (le projet devra nécessairement comporter une rencontre avec les populations locales), à la recherche de solutions innovantes développées en matière de protection de l'environnement, d'intégration sociale, de développement économique ou d'aménagement du territoire.
- Le choix d'un territoire de montagne (en lien ou non avec Chamonix-Mont-Blanc), d'un site naturel ou culturel emblématique sont des plus indéniables.
- Sont particulièrement étudiés, par ailleurs, les impacts des projets présentés, sur l'environnement naturel et culturel des sites visités (moyens de transport utilisés, énergies employées, gestion des déchets...)
- Le projet doit prévoir des actions de communication et/ou de médiation avant, pendant et après le projet, en partenariat avec la collectivité chamoniarde, une association locale, une école : faire vivre le projet au moment où il se déroule (envoi de textes et photos, lien avec scolaires par exemple) et rendre compte du projet une fois achevé (restitution aux élus, soirée bilan proposée au grand public, point presse...).

3. Critères de forme

Les porteurs de projets doivent remplir les critères suivants :

- Etre âgé de moins de 30 ans,
- Etre domicilié à Chamonix-Mont-Blanc,

4. Comment participer à la Bourse aventure?

Vous pouvez adresser votre dossier de candidature (descriptif du projet, plan de communication, budget, liste et apports des partenaires, idées de restitution...) avant le 31 mars 2018

Par courrier postal:
Mairie de Chamonix
Bourse aventure/Commission Développement Local
Jean-Marc Milhomme
BP 89
74 402 Chamonix Mont-Blanc Cedex

Par mail : dircom@chamonix.fr

5. La sélection des dossiers

La sélection des dossiers se fait, selon les critères présentés ci-dessus, par la Commission Développement Local.

Plusieurs projets peuvent être éligibles chaque année.

Chamonix-Mont-Blanc, janvier 2018